



## Le partenariat avec l'association Place au Vélo

La Semitan, en tant que **coordinateur des mobilités** est **partenaire** de l'association Place au Vélo. Elle soutient cette association dans ses actions et l'a sollicitée, via des ateliers, sur les thèmes vélos, sécurité cycliste/tram/bus et partage de l'espace public. Ces échanges ont permis d'enrichir par exemple le contenu d'une vidéo de sensibilisation produite par la Semitan (consultable sur tan.fr). Dans le cadre de ce partenariat, la Semitan s'engage à promouvoir l'événement « cyclistes, brillez », organisé généralement en novembre, avec la participation de ses équipes de prévention, mais également à valoriser l'usage de ce mode de transport, notamment lors du temps fort « Faites du Vélo », le dimanche 19 septembre 2021.



### • Les vélos admis exceptionnellement toute la journée dans le tramway

Dans le cadre de l'événement « Faites du Vélo », les vélos sont autorisés exceptionnellement sur les 3 lignes de tramways, de début à fin de service. Un seul vélo est autorisé par accès et la priorité est donnée aux utilisateurs de fauteuil roulant et aux piétons. Les voyageurs du réseau Tan en seront informés par de la messagerie dynamique en station, une actualité sur tan.fr, via les réseaux sociaux Tan, et par la distribution du programme de cet événement à l'espace Mobilité Commerce du 6 au 19 septembre 2021.

**Pour rappel** – le règlement intérieur des transports publics nantais : Dans le tramway, le vélo est autorisé tous les jours avant 7h et après 19h. Ils ne sont pas autorisés dans les bus, ni dans le busway. Seuls les vélos pliants (peu encombrant, courroie, pédales rétractables) et les trottinettes sont acceptés dans les bus et le busway tous les jours et sans limitation horaires. Ils sont également autorisés dans les services navibus tous les jours, sous réserve de l'accord du personnel navigant, de l'affluence et du bateau utilisé.

Navibus Loire – N1 et N2 : 10 vélos maximum.

Navibus Passeur de l'Erdre N3 : 5 vélos maximum.

### —○ Présentation de la Semitan

C'est une SEM (société d'économie mixte) qui possède dans son capital 65% de capitaux publics (Nantes Métropole) et 35% de capitaux privés (Transdev, banques, associations). Liée par un contrat de délégation de service public avec Nantes Métropole, la Semitan exploite le réseau de transports publics de l'agglomération nantaise. Elle est également mandatée pour construire, rénover et sécuriser le réseau. Elle est aussi en charge de la coordination de toutes les mobilités. Elle emploie actuellement 2120 salariés dont 1400 conducteurs. [www.semitan.fr](http://www.semitan.fr)